



Propulsé par
LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DU GRAND ROUSSILLON

LA CCIGR VOUS PRÉSENTE :

L'assurance collective pour votre entreprise, une valeur ajoutée

Phénomène qui touche pratiquement toutes les entreprises, la pénurie de main-d'œuvre est maintenant omniprésente au Québec et est rapidement devenue le sujet de l'heure. Les candidats aujourd'hui s'attendent à bénéficier rapidement d'avantages sociaux concurrentiels dont par exemple, un programme d'assurance collective. Le Régime d'assurances collective des chambres de commerce, régime exclusif aux chambres de commerce et ses membres, est en mesure d'offrir un programme d'avantages sociaux adaptable en fonction de vos besoins et des besoins des employés, en plus d'être économiquement avantageux.

Offrir des avantages sociaux est plus qu'une dépense, de nos jours, on en constate les gains sur la capacité de l'entreprise à attirer et à garder les travailleurs, en plus d'être en mesure d'en ressentir les effets sur la prévention. C'est sans contredit un investissement tout à votre avantage !

Ce programme s'adresse tant aux agriculteurs, qu'aux OBNL, aux PME de 1 à 50 employés et même aux travailleurs autonomes. Étant un régime sans but lucratif, cela veut donc dire que les surplus dégagés demeurent à l'intérieur de celui-ci, contribuant ainsi à faire baisser les primes. De plus, les garanties mutualisées vous permettent de conserver des taux stables au moment du renouvellement.

Entièrement personnalisable, sélectionnez

les services qui vous conviennent parmi un large éventail d'options de garanties, telles que : l'assurance **soins médicaux**, l'assurance **invalidité**, l'assurance **maladie critique**, l'assurance **vie**, l'assurance **dentaire**, ou encore le programme d'**aide aux employés**, tout en bénéficiant de services compris, sans frais supplémentaires, tels que le programme d'**aide aux entreprises**, qui offre un accès confidentiel à des experts en comptabilité, en droit et en ressources humaines, ou encore le service de **télémedecine**, qui offre des consultations partout au Canada et aux États-Unis. Vos employés pourront ainsi recevoir un diagnostic et une recommandation de traitement comportant des médicaments prescrits, si nécessaire, et ce, dans un délai d'une heure.

Quelques chiffres en rafale sur le Régime d'assurance collective des chambres de commerce :

- * Régime #1 au Canada
- * 30 000 entreprises assurées + 3 000 additionnelles par année
- * 900 chambres de commerces participantes
- * Frais d'administration de 20 à 50% moins élevés que le marché des assurances collectives au Québec

Vous avez déjà un programme d'assurance collective ? Comparez vos options sans tarder,

Assurance collective PME



vous n'avez pas à attendre le renouvellement de votre contrat pour faire un changement. Pour bénéficier d'un régime d'assurances qui travaille dans votre intérêt ainsi que celui de vos employés, il vous suffit simplement d'être membre de la CCIGR!

Soumission gratuite et confidentielle*

**Demander une soumission du RACC n'apparaît pas dans votre historique d'étude de marché en assurabilité.*



Pour connaître tous les avantages dont vous vous pourriez bénéficier en tant que membre,

visitez le www.ccigr.ca